

**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION A JALHAY SART A L'OCCASION D'UNE MARCHÉ LE 06/09/2026****La Bourgmestre,**

Vu la demande introduite par Madame Lucille PAROTTE (0477/421.777) pascal.collard@joskin.com quant à l'organisation d'une marche le 06/09/2026 ainsi que l'organisation du Bike and Day le même jour,

- Vu que les marcheurs traverseront plusieurs routes communales à divers endroits de la commune,
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents,
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière,

ARRETE:

Art.1er Le dimanche 06/09/ 2026 de 08hr00 à 19h00, la circulation sera régie comme suit :

-Route du Lac de Warfa : Du carrefour avec le Pont Lepage jusqu'au carrefour avec le chemin n° 21, la vitesse des véhicules sera limitée à 50 km/h.

Art.3 Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux C43), **laquelle sera déposée par les ouvriers communaux et mise en place et retirée par l'organisateur sous son entière responsabilité**

Art.4 Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art.5 Copie de la présente sera transmise :

- à Monsieur le Procureur du Roi/sect. Roulage de Verviers,
- à Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes
- aux Responsables de la zone de Secours n° 4 (Verviers)
- Aux services du TEC Liège Verviers
- à notre police locale.
- à notre service des Travaux

Jalhay, le 04/09/ 2026
Par délégation

Michel PAROTTE
Echevin

